COMMUNE D'ESTRABLIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°6-1: LES PERIMETRES A L'INTERIEUR DESQUELS S'APPLIQUE LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune d'ESTRABLIN a instauré un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du territoire communal en application de l'article L.221-1 du Code de l'urbanisme.

